

La négociation progresse, mais des enjeux importants persistent

Les trois jours de grève du Front commun et la contre-proposition syndicale (voir [l'Info Négo du 18 novembre](#)) ont entraîné du mouvement aux tables de négociation. Toutefois, si les pourparlers progressent bien, de façon générale, des enjeux importants persistent, notamment en ce qui concerne la retraite.

En effet, la CSQ et ses partenaires syndicaux demeurent très fermes : le gouvernement doit abandonner ses demandes visant, notamment, à faire passer progressivement l'âge de la retraite de 60 à 62 ans ainsi qu'à augmenter la pénalité actuarielle à 7,2 % par an. L'effet combiné de ces mesures aurait pour effet de diminuer la rente de certaines personnes retraitées de plus de 10 000 dollars par année, une perspective d'appauvrissement tout à fait inacceptable.

Du côté des tables sectorielles, plusieurs fédérations de la CSQ ont été invitées à une période intensive de négociation, ce qui laisse croire que le gouvernement a enfin donné à ses représentantes et représentants la marge de manœuvre nécessaire pour qu'ils puissent réellement négocier. Le gouvernement semble avoir entendu le signal que nous lui avons lancé la semaine dernière. Les fédérations ont tous les mandats nécessaires pour soutenir ce blitz de pourparlers et elles sont prêtes à travailler intensément pour obtenir de meilleures conditions de travail.

En grève, le 9 décembre

Considérant l'état actuel des négociations, tant à la table centrale qu'aux tables sectorielles, le Front commun pourrait déclencher une grève nationale le 9 décembre si le Conseil du trésor ne fait pas preuve d'une réelle ouverture pour parvenir à un règlement négocié. D'ici là, d'autres détails suivront.

Des lanternes pour éclairer la partie patronale

Réunis en Conseil général des négociations, les 25 et 26 novembre, les personnes déléguées de la CSQ ont manifesté, munies de lanternes, mercredi en fin d'après-midi, devant les bureaux du Conseil du trésor. Souhaitant faire un clin d'œil aux « années-lumière » du ministre Coiteux, elles souhaitaient lui apporter l'éclairage nécessaire pour régler la négociation du secteur public.



« Nous croyons que les astres sont alignés pour en arriver à un règlement, malgré l'affirmation du président du Conseil du trésor, la semaine dernière, voulant qu'on soit "à des années-lumière d'une entente" », a déclaré Louise Chabot, présidente de la CSQ. Du même souffle, elle a rappelé que le Front commun a fait un pas important en présentant sa contre-proposition et qu'une loi spéciale ne peut être envisagée.

« Quand le président du Conseil du trésor rejette ainsi du revers de la main nos propositions, ce n'est pas habile, car il nous éloigne de notre volonté d'obtenir une entente négociée, et c'est ce qu'il devrait viser aussi de son côté. Si le gouvernement décide de faire preuve de bonne foi, nous sommes persuadés non seulement d'en arriver à bonifier les conditions de travail du personnel de l'État, mais aussi d'améliorer les services publics pour l'ensemble de la population », a-t-elle ajouté.

Travailleuses et travailleurs du secteur public Le retard de la rémunération globale atteint 7,9 %

Le retard de la rémunération globale (incluant le régime de retraite et les avantages sociaux) du personnel du secteur public, par rapport aux autres salariés québécois, s'élève maintenant à 7,9 %. C'est ce que dévoile le nouveau rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Deux poids, deux mesures

Fait à noter : l'ISQ révèle que les employées et employés des sociétés d'État, qui ne sont pas visés par la négociation des secteurs public et parapublic, verront leur rémunération augmenter en moyenne de 3,3 % en 2015 et de 2,9 % en 2016. De plus, ces hausses ne comprennent pas les augmentations découlant de la progression dans les échelles salariales.

La discrimination envers les femmes doit cesser

Fait troublant : l'ISQ dévoile que près de 63 % des emplois dans les sociétés d'État sont occupés par des hommes. Quant à leur rémunération globale, elle est de 24,1 % supérieure à celle des emplois du secteur public.

Pour le Front commun, cela confirme que le gouvernement a toujours les moyens quand vient le temps d'augmenter les salaires des secteurs à prédominance masculine, alors qu'il agit tout autrement lorsqu'il est question de la rémunération du secteur public, où l'on compte 75 % de femmes. La discrimination envers les femmes du secteur public doit cesser.

Une contre-proposition syndicale juste et raisonnable

« Les données de l'ISQ confirment le bien-fondé et le réalisme de notre contre-proposition syndicale, dans laquelle nous demandons 2,9 % en 2015 et des augmentations similaires en 2016 et 2017. Dans un contexte de départs massifs à la retraite, le retard de la rémunération globale met en péril nos services publics. Si l'État québécois veut attirer et retenir l'expertise, il doit pouvoir se comparer avec tous les employeurs du marché de l'emploi », précise Louise Chabot.

Soulignons que l'ISQ constate que le retard de la rémunération globale du secteur public québécois s'élève à 26,3 % lorsque l'on compare le tout aux autres employeurs publics (secteurs fédéral, municipal, universitaire et sociétés d'État québécoises).

